

DOCUMENT À CONSERVER

RISQUES MAJEURS

consignes et bons réflexes



DICR!M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

SOMMAIRE

- 03 **Le mot du Maire**

- 04 **Introduction**

- 05 **Les risques majeurs sur la commune de La Baule-Escoublac**

- 06 **Savoir reconnaître une alerte
Les bons réflexes**

- 07 **Préparez votre kit d'urgence**

- 08 **Centre d'accueil et regroupement de la population**

LES RISQUES MAJEURS IDENTIFIÉS SUR LA COMMUNE

- 9 **LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES**
Tempête, canicule, grand froid
- 14 **LES RISQUES NATURELS**
Inondations, feux de forêt, séismes, mouvements de terrain
- 18 **LES RISQUES TECHNOLOGIQUES**
Transports de matières dangereuses, pollution maritime, risque nucléaire ou radiologique
- 22 **LES RISQUES SANITAIRES**
Pandémie, perturbation du réseau d'eau potable
- 24 **LE RISQUE TERRORISTE**
L'attaque terroriste



Rédaction et mise en page :
Ville de La Baule-Escoublac

Crédits photos :
Ville de La Baule-Escoublac |
th-photo, yelantsev, v,
AleksandrLesik Adobe Stock

Création, mise en page :
Direction de la Communication

Ne pas jeter sur la voie
publique

LE MOT DU MAIRE



“ Faire de tous les résidents baulois des acteurs de leur propre sécurité. ”

La Baule-Escoublac est devenue une véritable ville balnéaire avec de l'activité quasiment à l'année. Elle offre par ailleurs un environnement naturel riche et protégé, notamment sa baie et la forêt d'Escoublac,

et un patrimoine urbain de qualité.

Pour autant, comme toute commune, elle peut subir les effets de risques majeurs. Ils sont au nombre de sept : les phénomènes météorologiques, les inondations, les feux de forêt, les accidents de transport de matières dangereuses, les séismes, les mouvements de terrain et le terrorisme. La Ville doit donc se prémunir contre ceux-ci en les anticipant, notamment en informant les résidents.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations sur ces risques, leur description, les dispositions qui doivent être mises en œuvre pour réduire au maximum leurs effets avec les consignes de sécurité et les bons réflexes à adopter. Cette brochure prend en compte les enseignements des dernières crises telles que la tempête Xynthia de février 2010 ou encore le départ de feu dans la forêt d'Escoublac en août 2022. Elle intègre également de nouvelles dispositions comme les plans qui peuvent être mis en place dans ce genre de situation. Et elle prend en considération les nouveaux risques identifiés notamment sur la commune de La Baule-Escoublac : la pollution maritime, le risque sanitaire, le risque de perturbation du réseau d'eau potable et le risque nucléaire ou radiologique.

Dans cette démarche de mieux vous protéger, nous avons réalisé dès 2020 de nombreuses actions comme l'élaboration d'un nouveau PCS (Plan communal de sauvegarde) ou la création d'une Réserve communale de sécurité civile (RCSC) qui compte 30 volontaires et mobilisable dès que besoin.

L'ambition de ce document sur les risques majeurs est de faire de tous les résidents baulois des acteurs de leur propre sécurité. Cet objectif sera atteint grâce à la diffusion et la connaissance les plus larges possibles de ces conseils pratiques que vous êtes invités à lire attentivement et à conserver.

Franck Louveise

Maire de La Baule-Escoublac

Vice-Président du Conseil régional
des Pays de la Loire

LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

Inondations, feux de forêt, mouvements de terrain, risques industriels... Notre commune peut être exposée à différents dangers. Pour mieux y faire face, une culture du risque est essentielle : savoir ce qui peut arriver, comment s'y préparer et comment réagir.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

ALÉA : phénomène dangereux caractérisé par sa probabilité de survenue et par son intensité.

+ENJEUX : ensemble des personnes et des biens pouvant être impactés par un aléa.

= RISQUE MAJEUR : conjonction de l'aléa et d'un ou plusieurs enjeux, caractérisée par sa faible fréquence et son énorme gravité. Le risque majeur est susceptible de :

- ▶ mettre en jeu la sécurité d'un grand nombre de personnes ;
- ▶ occasionner des dégâts matériels importants ;
- ▶ dépasser les capacités de réaction de la société ;
- ▶ avoir un impact sur l'environnement.

Le DICRIM: un outil pour préparer la population

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif d'**informer les habitants sur les risques naturels et technologiques présents sur le territoire communal**. Il présente de manière claire les dangers potentiels, les mesures de prévention mises en place, ainsi que les bons réflexes à adopter en cas d'alerte ou de crise. Ce document vise à renforcer la culture du risque et à permettre à chacun d'être acteur de sa propre sécurité.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

En cas de crise, le maire déclenche le PCS.

Le PCS permet d'**assurer la sauvegarde et la protection des personnes** en organisant la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, l'accompagnement et le soutien à la population, l'appui aux services de secours.

La cellule de crise

Une cellule de crise réunissant les élus, les responsables administratifs et techniques est alors mise en place à la mairie.

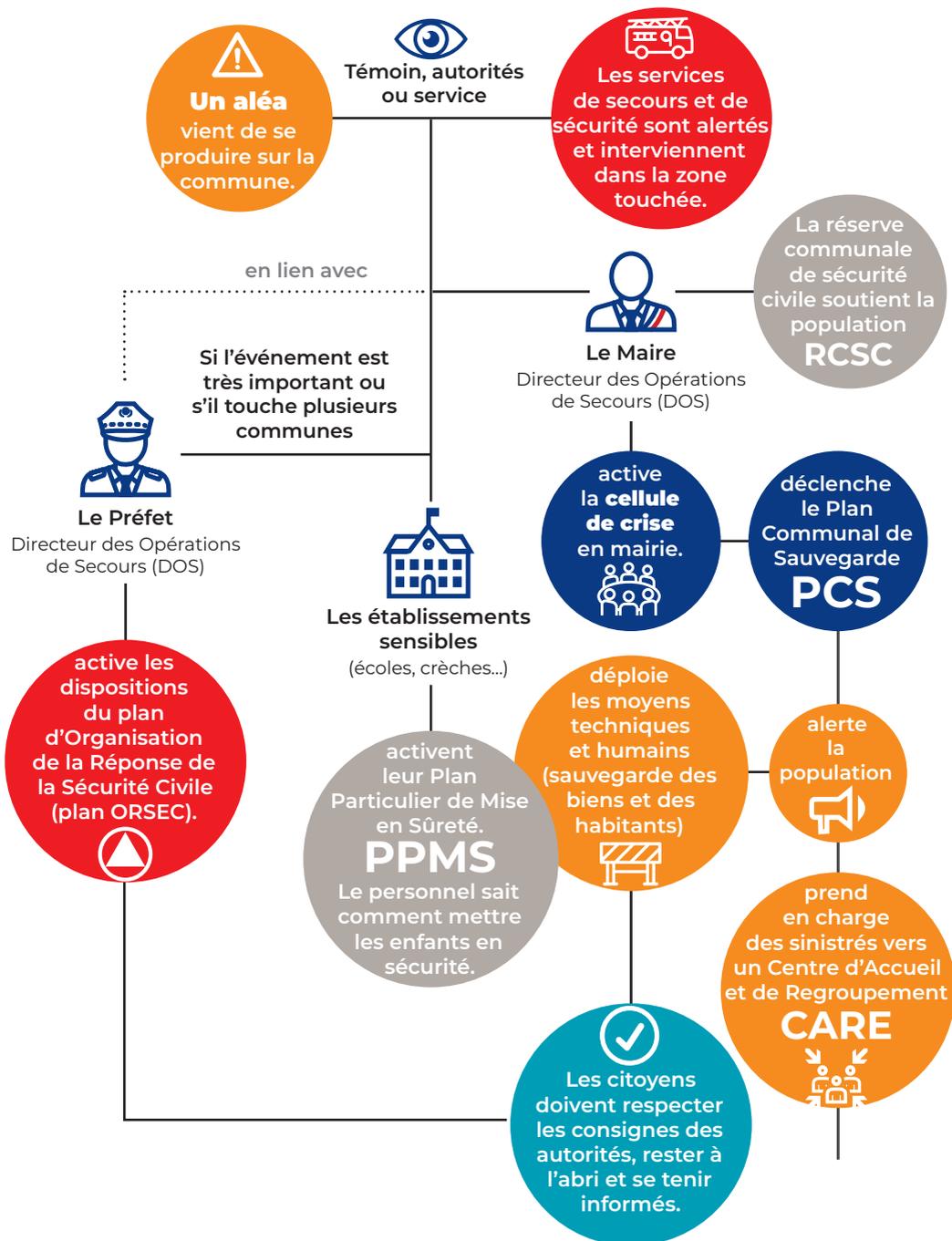
Elle est chargée de :

- ▶ coordonner l'ensemble des actions des services techniques sur le terrain ;
- ▶ tenir informée la population de l'évolution de la situation ;
- ▶ s'assurer que les personnes sont mises à l'abri ;
- ▶ mobiliser les services municipaux en fonction des besoins pour participer à la gestion de l'événement.



Cellule de crise en mairie

SCHEMA D'ALERTE





SAVOIR RECONNAITRE UNE ALERTE

En cas de phénomène naturel ou technologique majeur, la population doit être avertie par un signal d'alerte, identique pour tous les risques et pour toute partie du territoire national.

Lorsque tout risque est écarté pour les populations, le signal de fin d'alerte est déclenché.

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et du maire. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :



Sirènes situées complexe sportif Alain Burban et salle des Floralies: les essais sont mensuels tous les mercredis du mois à 11h45 sur un cycle ci-contre:



Messages diffusés par les véhicules municipaux équipés de haut-parleur.



Messages sur les panneaux digitaux.



Un **système d'envoi SMS** pour les personnes recensées.



Les réseaux sociaux officiels de la Ville: Facebook, Instagram, Twitter...



Radio, télévision, ou tout autre moyen...

LES BONS RÉFLEXES

Ce qu'il faut faire...



Mettez-vous à l'abri chez vous ou sur votre lieu de travail.



Fermez tout: portes, fenêtres, évitez tout courant d'air.



Écoutez la radio 88.1 Mhz France Bleue Loire Océan Saint-Nazaire.

Attendre les informations et consignes de l'événement et les appliquer.



Kit d'évacuation tenant dans un sac: radio à piles; piles de rechange; lampe de poche; nourriture et eau potable; papiers personnels; médicaments (traitement); vêtements chauds ou couvertures; matériel de confinement (ruban adhésif, drap, tissus).

...et ne pas faire



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Vos enfants sont en sécurité dans l'école.



Ne téléphonez pas

Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone portable ou du fixe.



Pas de flamme

En cas d'émanation de produit toxique, vous pourriez provoquer une explosion.



N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours.



PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes.

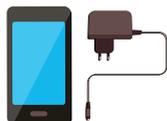
Ce kit préparé à l'avance et en accès facile vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours, ou d'être prêt en cas de départ précipité.



Communication



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes des autorités



Téléphone portable + chargeur



Lampe de poche, briquet, bougie, sifflet



Couteau de poche multifonction

Vêtements et protection



Vêtements chauds et imperméables



Couverture de survie

Alimentation et hydratation



Eau potable en quantité



Nourriture non périssable

Documents et argent



Argent liquide
les distributeurs pouvant ne pas fonctionner



Papiers d'identité + permis + carte vitale



Double des clés
maison + voiture



Photocopies
des documents essentiels dans une pochette étanche (assurance, ordonnances...)

Hygiène et soins



Médicaments de base + traitement habituel



Trousse de premiers secours
(alcool, pansements, compresses...)



Essentiel d'hygiène personnelle



Lunettes de vue
de secours

Pensez à vérifier votre kit et à le réapprovisionner régulièrement.

CENTRES D'ACCUEIL ET REGROUPEMENT DE LA POPULATION: CARE

Dans chaque secteur de la commune a été désignée une structure (complexe sportif, maison de quartier...) pouvant être utilisée comme point de rassemblement et/ou lieux d'hébergement.

Les personnes sinistrées y sont accueillies et leurs besoins recensés. Si nécessité de relogement, les recherches sont principalement orientées vers les familles, les proches et les amis des personnes sinistrées.

Répartis sur la commune, ces sites sont activés uniquement sur décision de la cellule de crise communale. Ils offrent la possibilité d'être hébergé pour un moment temporaire

d'urgence (repas, couchage...). Seuls les habitants affectés par le sinistre et ne pouvant être hébergés par un proche peuvent bénéficier de ces hébergements d'urgence après contact avec le CCAS.

1. Stade Moreau Defarges
2. Palais des congrès Atlantia
3. Centre de stage Jean Maurel
4. Salle des fêtes Les Florales
5. Complexe sportif Jean Gaillardon
6. Complexe sportif Alain Burban
7. Maison de quartier du Guézy
8. Complexe sportif Maud Fontenoy

Détail

labaule.fr/risques

Plan des Centres d'accueil et regroupement



LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Les alertes météorologiques concernent les vents violents, le grand froid et la canicule.

La carte de vigilance est élaborée 2 fois par jour (6h et 16h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias.

Pour la consulter en ligne :

vigilance.meteofrance.fr



4 niveaux de vigilance

ALERTE VERTE

Pas de vigilance particulière.

ALERTE JAUNE

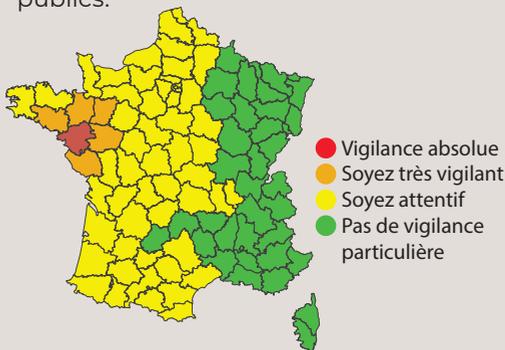
Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposés aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (ex: orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

ALERTE ORANGE

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

ALERTE ROUGE

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.





La tempête

C'est une perturbation associée à un centre de basses pressions atmosphériques et provoquant des vents violents tournant autour de ce centre de basses pressions.

La tempête peut être accompagnée, précédée et suivie de fortes précipitations, parfois d'orages. Elles modifient le niveau normal de la marée (voir risque d'inondation) et par conséquent l'écoulement des eaux. Ce phénomène est à prendre particulièrement en compte en période de vive-eau. Enfin, elle engendre de fortes vagues, dangereuses en zone littorale.

Dès le niveau jaune ou orange, il faut être vigilant et suivre les conseils de comportements. Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger.



Dégâts occasionnés par la tempête Alex en octobre 2020

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- ▶ Informez-vous sur le risque, l'alerte et les mesures de précaution.

DÈS L'ANNONCE

- ▶ Évitez les comportements à risques : travaux sur les toitures, promenade en forêt...
- ▶ Éloignez-vous des installations de chantier de grande hauteur (grue notamment).
- ▶ Les entrepreneurs doivent prendre sur les chantiers toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.
- ▶ Limitez vos déplacements et réduisez votre vitesse sur route ; n'utilisez pas d'engin nautique (sur mer, rivières et plans d'eau).
- ▶ Mettez à l'abri ou fixez les objets sensibles aux effets du vent.

PENDANT

- ▶ Mettez-vous à l'abri, loin des vitres et loin des arbres (la marche contre le vent est impossible quand celui-ci dépasse les 110 km/h).
- ▶ N'approchez pas du littoral : il y a des vagues soudaines, une fois et demie à deux fois plus grandes que la moyenne des grosses vagues.

APRÈS

- ▶ Tenez-vous informé pour savoir si le risque s'est définitivement éloigné en écoutant ou consultant les bulletins météorologiques, respectivement sur les répondeurs ou le site internet de Météo-France, mais aussi en écoutant les télévisions et radios, de préférence locales (France Bleu Loire Océan : 88.1MHz).
- ▶ Ne touchez en aucun cas les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.



La canicule

La canicule représente un risque pour la santé lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- ▶ Il fait chaud (seuil de température : 34° le jour).
- ▶ La température descend très peu la nuit (seuil de température : 20°).
- ▶ Cela dure plusieurs jours (la combinaison des températures minimales et maximales moyennées sur 3 jours).

Les différents niveaux d'activation :

- ▶ **Niveau 1 :** veille saisonnière du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année.
- ▶ **Niveau 2 :** avertissement chaleur.
- ▶ **Niveau 3 :** alerte canicule.
- ▶ **Niveau 4 :** mobilisation maximale.

LES CONSIGNES

AVANT

- ▶ Recensez les personnes à risques (personnes âgées, à mobilité réduite, en situation de grande précarité ou isolées) auprès de la mairie ou CCAS. Dès le niveau d'alerte jaune activé par météo France, les services pourront les contacter et prodiguer des conseils et, si besoin, intervenir à domicile.

PENDANT

- ▶ Soyez attentifs à vos voisins, amis ou famille.
- ▶ Buvez beaucoup d'eau. Ne buvez pas d'alcool, ni trop de boissons sucrées.
- ▶ Humidifiez-vous régulièrement dans la journée (douche, brumisateur).
- ▶ Ne faites pas d'efforts physiques intenses (jardinage, bricolage, sport...).
- ▶ Ne restez pas en plein soleil, ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
- ▶ Maintenez votre habitation à l'abri de la chaleur (fermer volets et fenêtres).
- ▶ N'hésitez pas à demander de l'aide si vous ressentez le moindre inconfort.



Le grand froid

C'est un épisode caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

Vous pouvez appeler le 115 (numéro national) : appel gratuit pour l'accueil et l'aide aux personnes sans abri et en grande difficulté.



Episode neigeux à La Baule-Escoublac en 2021

LES CONSIGNES

PENDANT

- ▶ Mettez des vêtements chauds.
- ▶ Évitez de sortir.
- ▶ Mangez bien.
- ▶ Maintenez un certain niveau d'activité physique tout en évitant les efforts importants.
- ▶ Ne surchauffez pas.
- ▶ N'obstruez pas vos bouches d'aération.
- ▶ Évitez les déplacements.
- ▶ Pensez à donner de vos nouvelles à vos proches si vous habitez seul(e).
- ▶ N'hésitez pas à demander de l'aide si vous ressentez le moindre inconfort.

LES RISQUES NATURELS



Les inondations (pluie ou submersion marine)

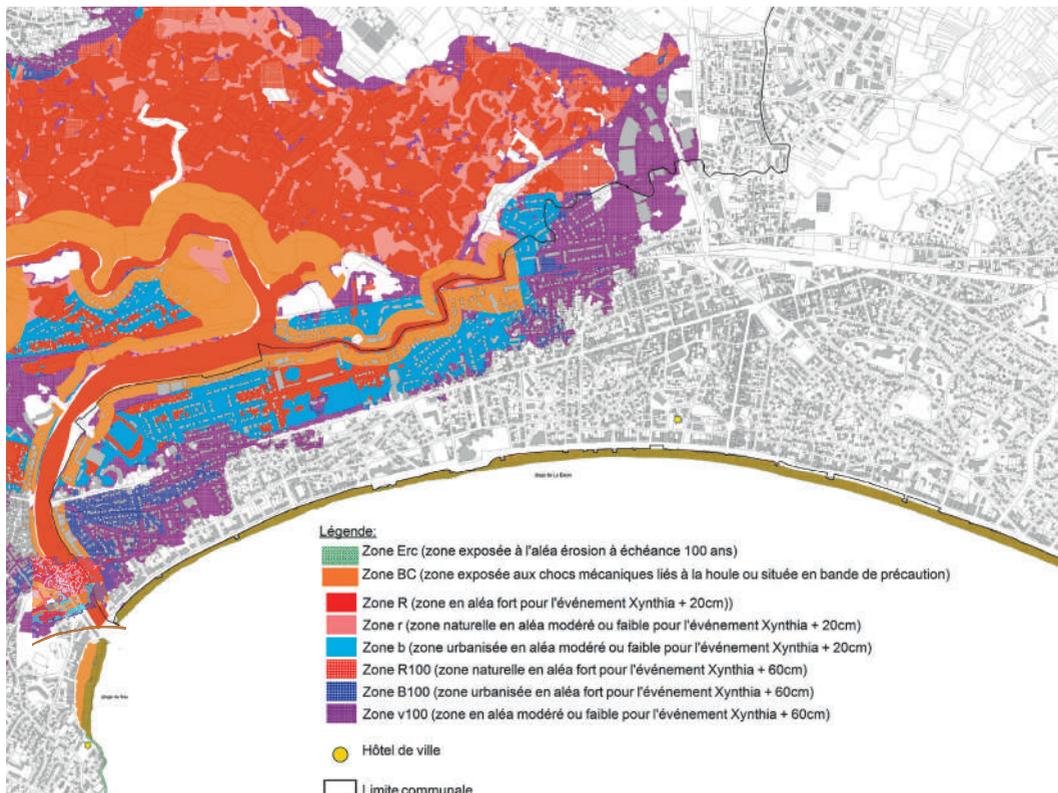
C'est le débordement d'un cours d'eau, rapide ou lent, qui submerge une zone habituellement hors d'eau.

Les inondations peuvent se manifester de différentes façons :

- ▶ **Refoulement des réseaux d'assainissement** dû à l'imperméabilisation des sols (bâtiments, voiries, parkings...);
- ▶ **Remontée de la nappe phréatique** : infiltration des eaux de pluie entraînant la saturation des sols ;

- ▶ **Surcote marine** : selon l'orientation, la puissance des vents et la pression atmosphérique, une tempête est susceptible d'entraîner une élévation exceptionnelle du niveau de l'océan (surcote de marée) qui, venant s'ajouter à une marée de fort coefficient (lors de la pleine mer), peut entraîner ponctuellement la submersion de terrains généralement à l'abri de ce phénomène ;
- ▶ **Rupture d'une défense contre la mer** à la suite d'une forte tempête.

Zonage du Plan de prévention des risques littoraux de la presqu'île guérandaise.





Inondations dans le quartier des Salines en février 2025.



Détail sur
[labaule.fr](http://labaule.fr/urbanisme/PPRL)
[/urbanisme/PPRL](http://labaule.fr/urbanisme/PPRL)



LES CONSIGNES

En cas de raz de marée:

- ▶ aucune consigne préalable ne peut être donnée et sa soudaineté ne laisse que très peu de temps pour s'éloigner de la zone concernée. Dans la mesure du possible, réfugiez-vous sur les points hauts.

En cas de surcote marine prévisible:

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

AVANT

- ▶ Respectez les interdictions et mesures de protection.
- ▶ Ne téléphonez pas.
- ▶ Tenez-vous informé de la nature du risque et de l'état d'avancement des secours, auprès de la mairie et en écoutant la radio (France Bleu Loire Océan: 88.1MHz).
- ▶ Suivez les consignes des autorités.
- ▶ Protégez-vous dès l'annonce de la montée des eaux:
- ▶ Bouchez toutes les ouvertures basses du domicile,
- ▶ Mettez les équipements utiles (radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments d'urgence...) dans les étages.
- ▶ Mettez les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux.
- ▶ Mettez les animaux d'élevage à l'abri sur les hauteurs.
- ▶ Coupez l'électricité et le gaz.

PENDANT

- ▶ Soyez prêt à évacuer votre domicile.
- ▶ Ne traversez pas une zone inondée.

APRÈS

- ▶ Nettoyez et désinfectez les zones et les objets souillés.



Les feux de forêt

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- ▶ **Une source de chaleur** (flamme, étincelle) : très souvent, l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures...), par accident ou par malveillance.
- ▶ **Un apport d'oxygène** : le vent active la combustion.
- ▶ **Un combustible** (végétation) : le risque de feu est lié à l'état de la forêt (sécheresse, nature des sous-bois, état d'entretien, densité, relief...).

Sur la commune, les espaces boisés représentent environ 475 hectares, soit près de 17% du territoire communal.



Départ de feu dans la forêt d'Escoublac en 2022. Deux hectares ont été brûlés.

LES PÉRIODES À RISQUES

- ▶ Le printemps avant le démarrage de la végétation (fougères très inflammables).
- ▶ L'été et l'automne en cas de sécheresse prolongée.



LES MESURES DE PROTECTION POUR ÉVITER LES INCENDIES EN FORÊT



Veillez à ne pas laisser de bouteilles vides. Elles pourraient occasionner un départ de feu par effet de loupe.



Jetez vos mégots dans un cendrier et non par terre, ou par la fenêtre. En plus, c'est bon pour l'environnement !



Ne faites pas de barbecue. Arrêté municipal n°2023-0322
La simple chaleur au-dessus d'un feu peut enflammer le feuillage aux alentours.



Ne faites pas de feu de camp. Il est strictement interdit. Arrêté municipal n°2023-0322



Renseignez-vous des éventuelles restrictions d'accès sur labaule.fr.



En cas de départ de feu, appelez le **18** ou le **112**.

DES BORNES DE REPÉRAGE POUR DONNER L'ALERTE

À l'attention du public, des bornes de repérage ont été installées pour faciliter la localisation du sinistre, tandis qu'une signalétique préventive a été mise en place.

La forêt a également fait l'objet d'un zonage pour faciliter l'accès des secours et les chemins ont été élargis pour permettre le passage des véhicules d'intervention.



Borne de repérage en forêt d'Escoublac.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- ▶ Respectez les interdictions et mesures de protection.
- ▶ Repérez les chemins d'évacuation, les abris.
- ▶ Prévoyez les points de lutte (points d'eau, matériel, motopompe, tuyaux d'arrosage).
- ▶ Débroussailliez autour de la maison.
- ▶ Vérifiez l'état des fermetures et de la toiture.

PENDANT

- ▶ Écoutez la radio (France Bleu Loire Océan: 88.1MHz).

En atmosphère irrespirable:

- ▶ Respirez à travers un linge humide.
- ▶ Ne sortez pas de voiture.

Dans un bâtiment:

- ▶ Fermez les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur).
- ▶ Rentrez les tuyaux d'arrosage.
- ▶ Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres.
- ▶ Occultez les aérations avec des linges humides.
- ▶ Évitez de provoquer des courants d'air.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu:

- ▶ Informez les pompiers (localisation, direction du feu, moyens d'accès pour les secours...).
- ▶ Facilitez l'accès des secours.
- ▶ Si possible, attaquez le feu le plus rapidement, sinon cherchez un abri en fuyant dos au feu.
- ▶ Si le feu prend de l'ampleur, éloignez-vous dans la direction opposée.

APRÈS

- ▶ Éteignez les foyers résiduels.



Les séismes

Actuellement, la science ne permet pas de prévoir le moment où un séisme va se produire. Nous ne pouvons donc que diminuer ses effets, notamment en construisant des bâtiments résistants.

Depuis 2011, des règles parasismiques sont à respecter pour les constructions neuves. Leur but est d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques et de limiter les dommages.

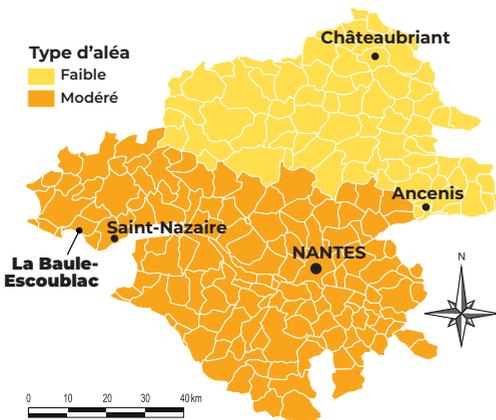
Le séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre. Le séisme génère des vibrations importantes du sol transmises aux fondations des bâtiments.

La commune de La Baule-Escoublac est classée en zone dite « aléa modéré de niveau 3 » sur une échelle de 5.

Pour en savoir plus, consultez les sites:

www.risquesmajeurs.fr

www.franceseisme.fr



Carte de la sismicité en Loire-Atlantique

LES CONSIGNES

AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sécurité.
- Repérez les points de coupure de gaz, eau, électricité.
- Fixez les appareils et meubles lourds.

PENDANT

La première secousse:

À l'intérieur:

- Ne sortez pas, mettez-vous à l'abri dans l'angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.

À l'extérieur:

- Éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques...). À défaut, s'abriter sous un porche.

En voiture:

- Arrêtez-vous si possible, à distance de construction et de fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.

APRÈS

- Évacuez le plus rapidement possible les bâtiments. Attention, il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité, n'allumez pas de flamme et ne fumez pas ; en cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et prévenez les autorités.
- Prenez vos papiers personnels, vos médicaments indispensables.
- Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et ne pénétrez jamais dans une maison endommagée.
- N'allez pas chercher ses enfants à l'école (ils sont pris en charge).
- Éviter les zones côtières.
- Ne touchez pas les câbles couchés à terre ou à proximité du sol.
- Écouter la radio (France Bleu Loire Océan: 88.1MHz).



Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Le phénomène peut se manifester par plusieurs aspects :

- ▶ L'apparition de fissures dans le sol.
- ▶ Les modifications du bâti (fissures, portes et fenêtres ne fonctionnant plus, mur de soutènement présentant un ventre, écoulement anormal de l'eau du robinet, craquements, décollement important de la surface d'enduit, écoulements d'eau en dehors d'aménagements spécifiques, systèmes de drainage).
- ▶ L'apparition d'un affaissement du sol.
- ▶ La présence de tout bloc désolidarisé ou en surplomb d'un escarpement.
- ▶ Le retrait gonflement des argiles.



LES CONSIGNES

AVANT

- ▶ Repérez les zones exposées (renseignez-vous en mairie).
- ▶ Respectez les prescriptions en cas de construction qui permettent d'éviter les désordres ultérieurs graves (adaptez les fondations des constructions, éloignez les eaux pluviales...).
- ▶ Informez-vous des risques encourus et des consignes de sécurité.

PENDANT

À l'extérieur :

- ▶ Fuyez latéralement.
- ▶ Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches pour être hors de portée du danger.
- ▶ Ne revenez pas sur vos pas pour ne pas aller au-devant du danger.
- ▶ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- ▶ Surveillez les mouvements présentant de gros risques.

À l'intérieur :

- ▶ Abritez-vous sous un meuble solide, éloigné des fenêtres.
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur.

APRÈS

- ▶ Évaluez les dégâts et les dangers.
- ▶ Informez les autorités.
- ▶ Mettez-vous à disposition des secours.
- ▶ Rejoignez les lieux de regroupement désignés par les autorités.
- ▶ Écoutez la radio (France Bleu Loire Océan : 88.1 MHz).

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



Les transports de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Tout axe est dangereux, même si l'information préventive porte avant tout sur les axes majeurs, c'est-à-dire ceux où le trafic est plus élevé.

Les produits dangereux sont nombreux. Ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers liés aux transports des matières dangereuses sont :

- ▶ **L'explosion** occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits... avec des risques de traumatismes directs ou par l'onde de choc.
- ▶ **L'incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite... avec des risques de brûlures et d'asphyxie.
- ▶ **La dispersion dans l'air** (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec des risques.



Ces manifestations peuvent être associées.

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES PAR ROUTE

- ▶ **La route bleue** (D213 à l'est qui continue en D99 à hauteur d'Escoublac) ;
- ▶ **L'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny** (qui traverse la bande urbanisée de la commune) sont les axes que l'on peut recenser.

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES PAR CANALISATION

On recense deux conduites.

- ▶ **Le gazoduc « Étoile du matin »** au sud de la commune ;
- ▶ **La canalisation d'hydrocarbure « Meulin – Donges »** au nord.

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES PAR VOIE D'EAU

Le transport de matières dangereuses par voie maritime se chiffre en millions de tonnes de produits transportés, avec en priorité des hydrocarbures, du gaz naturel liquéfié... Les causes d'accidents sont multiples (incendie à bord, échouage...) et les risques encourus s'apparentent à ceux des risques routiers (effets thermiques, mécaniques, toxiques), mais sont accrus du fait des quantités transportées.

LES CONSIGNES

AVANT

- ▶ Informez-vous sur les risques et les mesures de sauvegarde à prendre avant, pendant et après l'accident.
- ▶ Consultez obligatoirement la mairie avant d'entreprendre la réalisation des travaux d'excavation à proximité des zones d'implantations éventuelles d'ouvrages souterrains.

PENDANT

Vous êtes témoin de l'accident :

- ▶ Supprimez toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette...).
- ▶ Donnez l'alerte: sapeurs-pompiers **18**, police **17**, SAMU **15**, numéro européen **112**, en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre et, si les circonstances le permettent, le numéro du produit et le code de danger.
- ▶ S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie; éloignez-vous.

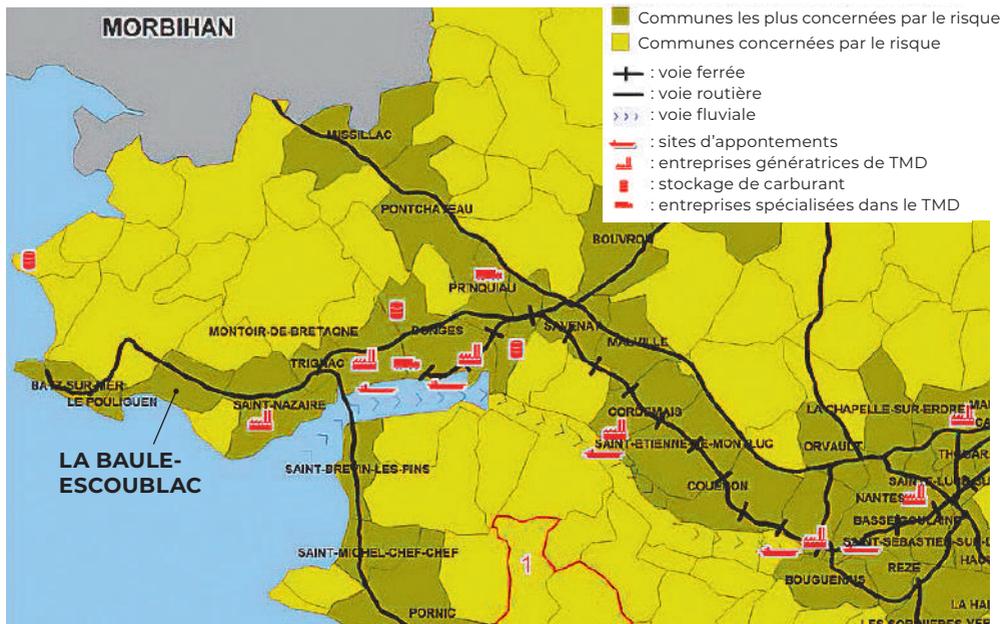
- ▶ Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement).
- ▶ Lavez-vous en cas d'irritation, si possible, changez-vous.

Quand l'alerte est donnée :

- ▶ Ne cherchez pas à rejoindre vos proches (ils sont eux aussi protégés).
- ▶ Confiniez-vous : bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées); arrêtez ventilation et climatisation; éloignez-vous des portes et fenêtres; ne fumez pas; ne téléphonez pas; écoutez la radio.

APRÈS

- ▶ Attendez les consignes des autorités et les appliquer.
- ▶ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- ▶ Aérez le confinement.
- ▶ Évaluez les points dangereux, en informer les autorités et s'éloigner.



Carte des risques de transport de matières dangereuses



La pollution maritime

La bande littorale de la Loire-Atlantique peut être exposée à une pollution aux hydrocarbures en raison du trafic maritime important au large des côtes atlantiques.

En effet, plusieurs milliers de navires passent au large de nos côtes chaque année. Ils peuvent apporter des pollutions en cas de naufrage ou de dégazage de bateaux.

Le littoral atlantique a été touché par des pollutions maritimes à plusieurs reprises et notamment en décembre 1999 où le pétrolier Erika se brise en deux. À son bord, 30 000 tonnes de fioul lourd, ce qui a entraîné une pollution aux hydrocarbures de nos côtes.

La gestion d'une pollution maritime à l'échelle intercommunale permet aux communes de mutualiser leurs moyens et de disposer de seuils d'alerte communs.

Il s'articule en deux volets :

- ▶ Le dispositif **POLMAR-MER**, dont la responsabilité incombe au préfet maritime.
- ▶ Le dispositif **POLMAR-TERRE**, applicable sur terre et sur la frange côtière dont la responsabilité incombe au préfet du département.

Le préfet de la zone de défense assure le suivi de l'action terrestre comme de l'action maritime lorsque le préfet de département a mis en œuvre le volet ORSEC - POLMAR terre.



Pollution liée au naufrage du pétrolier L'Erika le 12 décembre 1999 au large de la Bretagne.

LES CONSIGNES

PENDANT

- ▶ Éloignez-vous du lieu du sinistre.
- ▶ Suivez uniquement les instructions de la Préfecture au déclenchement des dispositifs POLMAR.
- ▶ Rester informé : écouter la radio locale, consulter les sites officiels (mairie, préfecture, Vigicrues, etc.) et suivre les consignes des autorités.
- ▶ Évitez tout contact avec l'eau et les plages : ne pas se baigner, ne pas toucher les déchets ou nappes visibles, et tenir les enfants et animaux à distance.
- ▶ Ne ramassez rien : les produits rejetés peuvent être toxiques. Laisser les opérations de nettoyage aux équipes spécialisées.
- ▶ Près du littoral, fermez les fenêtres et aérations.
- ▶ Signalez tout dépôt suspect ou tous animaux morts à la mairie ou aux services de secours.

APRÈS

- ▶ Par sécurité, respectez les interdictions temporaires : pêche, baignade, navigation.



Le risque nucléaire ou radiologique

En cas d'accident grave, certaines centrales nucléaires sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère des éléments radioactifs, en particulier de l'iode radioactif.

Le plan communal de distribution des comprimés d'iode définit :

- ▶ L'alerte à la population et la conduite à tenir pour se rendre sur les lieux de distribution,
- ▶ La mise en place d'un poste de commandement opérationnel en mairie,
- ▶ L'organisation des centres de distribution sur la commune.

Les comprimés d'iode stable livrés en Loire-Atlantique par le SDIS 44 sont préconditionnés par commune.

La Ville de La Baule-Escoublac étant chef-lieu de canton, les communes du canton viennent s'y approvisionner. Dès activation du plan de distribution par le préfet, le SDIS 44 livre les comprimés au chef-lieu de canton.

Les jeunes de moins de 25 ans et les femmes enceintes seront les principaux bénéficiaires d'une ingestion de comprimés compte tenu de leur sensibilité plus importante à l'iode radioactif. L'indication se réduit avec l'âge pour disparaître à partir de 60 ans.



LES CONSIGNES

AVANT

Informez-vous sur les risques et les mesures de sauvegarde à prendre avant, pendant et après l'accident. Discutez en famille des mesures à prendre en cas d'accident (protection, point de ralliement...).

PENDANT

Quand l'alerte est donnée :

- ▶ Ne cherchez pas à rejoindre vos proches (ils sont eux aussi protégés).
- ▶ Écoutez la radio et appliquer les consignes données par les médias ou la police.
- ▶ N'allez pas chercher les enfants à l'école (ils sont pris charge, protégés à l'école et recevront sur place les comprimés d'iode nécessaires).
- ▶ Confinez-vous: bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées), arrêtez ventilation et climatisation - éloignez-vous des portes et fenêtres.
- ▶ Ne fumez pas.
- ▶ Ne téléphonez pas.

Personnes de moins de 60 ans :

- ▶ Préparez-vous à aller chercher les comprimés d'iode aux points de distribution mis en place par la commune.

APRÈS

- ▶ Attendre les consignes des autorités et les appliquer.
- ▶ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- ▶ Aérez le confinement.
- ▶ Évaluez les points dangereux, informez-en les autorités et éloignez vous.

LES RISQUES SANITAIRES



Le risque de pandémie

Une pandémie peut bouleverser la vie de notre commune. Pour protéger les habitants et assurer la continuité des services essentiels, il est crucial de comprendre les risques et de s'y préparer.

DÉFINITION

Une pandémie est une épidémie locale qui se propage au-delà d'un pays, d'un continent, ou à travers toute la planète. La pandémie grippale est caractérisée par l'apparition d'un nouveau virus grippal contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle. Le délai d'incubation est d'un à sept jours et les signes cliniques durent cinq à dix jours : le malade peut être contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques, mais il l'est surtout pendant la période symptomatique de la maladie.

LE RISQUE PANDÉMIQUE EN FRANCE

Une pandémie, en l'absence de mesures efficaces, évolue habituellement en vagues successives pouvant durer chacune de 8 à 12 semaines, séparées de quelques mois, voire davantage. La pandémie pourrait également survenir :

- ▶ en une seule vague avec un taux d'attaque élevé sur une période de plus de 12 semaines.
- ▶ sur plus de deux vagues.

Outre son impact sanitaire majeur, une pandémie pourrait provoquer durablement :

- ▶ Une désorganisation du système de santé en raison de la saturation rapide des services de soins.
- ▶ Des difficultés graves pour certains secteurs d'activités d'importance vitale ou d'autres services essentiels au fonctionnement de la société et de l'État en période de pandémie.
- ▶ Une désorganisation de la vie sociale et économique.

La cinétique et l'impact d'une pandémie grippale ont été modélisés par l'Institut de veille sanitaire sur la base des pandémies historiques.



Centre de vaccination au complexe Jean Gaillardon lors de la pandémie de COVID 19.

LES CONSIGNES

AVANT

- ▶ Adoptez les gestes barrières.
- ▶ Protégez les personnes les plus vulnérables.
- ▶ Suivez ou prenez connaissance des recommandations de vaccination du ministère de la Santé : sante.gouv.fr

PENDANT

- ▶ Suivez les consignes gouvernementales.
- ▶ En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15.



La perturbation du réseau d'eau potable



Les perturbations importantes de la distribution d'eau potable peuvent trouver leurs origines à la suite :

- ▶ de pollutions des eaux de captage souterraines et/ou superficielles;
- ▶ d'atteintes sur le réseau d'eau potable.

La dégradation de la qualité des eaux captées à la suite d'une pollution peut avoir diverses causes (dysfonctionnement des installations, rejet accidentel, accident de transport, malveillance...).

Leurs atteintes sur le réseau potable peuvent être dues à la détérioration physique des ouvrages d'origine naturelle (séisme, inondation...) ou anthropique (incendie, acte de malveillance...). La qualité de l'eau du réseau peut être altérée par des pollutions directes, des retours d'eau ou divers dysfonctionnements.

LES CONSIGNES

PENDANT

- ▶ Suivez les consignes de l'ARS (Agence régionale de santé) pays-de-la-loire.ars.sante.fr relayées par les réseaux sociaux officiels ou le site internet de la Ville.
- ▶ Ne consommez pas l'eau du robinet si elle est déclarée impropre à la consommation.
- ▶ Utilisez uniquement de l'eau embouteillée ou celle distribuée par les autorités en respectant les horaires et les lieux de retrait.
- ▶ Respectez les consignes de restriction en limitant la consommation d'eau au strict nécessaire (boisson, préparation des repas, hygiène de base).
- ▶ Ne tentez pas de purifier l'eau sans consigne officielle.

LES PHÉNOMÈNES D'EAU COLORÉE

Les casses occasionnelles de canalisations d'eau potable peuvent engendrer de l'eau colorée au robinet pendant quelques heures. Elles ne sont pas identifiées comme des risques majeurs.

Si cette coloration peut être perçue comme inquiétante, elle n'altère pas pour autant le caractère potable de l'eau distribuée. Il s'agit d'oxyde de fer qui s'est détaché des canalisations en fonte non revêtue.

- ▶ Appelez **SEPIG Atlantique** au 02 44 68 20 09 pour signaler la présence d'eau colorée ou tout autre incident.
- ▶ Faites diagnostiquer sur place votre problème par SEPIG Atlantique. Une purge des canalisations est peut-être nécessaire.
- ▶ Pour le lavage du linge, évitez d'utiliser votre machine à laver tant que vous constatez de l'eau colorée à votre robinet.

LE RISQUE TERRORISTE



L'attaque terroriste

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

N'importe quelle commune peut être impactée par une menace terroriste. La menace terroriste en France et contre les ressortissants et intérêts français à l'étranger demeure à un niveau très élevé.

La commune exerce des responsabilités dans de nombreux secteurs de la vie économique et sociale de la Nation. Elle est concernée à plusieurs titres par la mise en œuvre du plan VIGIPIRATE :

- ▶ pour la protection des installations, des infrastructures et des réseaux;
- ▶ pour la continuité des services publics;
- ▶ pour la protection des agents;
- ▶ pour la sécurité des rassemblements culturels, sportifs ou festifs qu'elle organise ou qu'elle accueille.

La commune permet ainsi d'assurer, en liaison avec le préfet, la continuité territoriale du dispositif général de vigilance, de prévention et de protection.

LES NIVEAUX VIGIPIRATE



URGENCE ATTENTAT

Vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat.

- ▶ Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique ciblée et/ou un secteur d'activité particulier.
- ▶ Mesures exceptionnelles contraignantes pour prévenir tout risque de sur-attentat.
- ▶ Durée très limitée.



SÉCURITÉ RENFORCÉE

Face à un niveau élevé de la menace terroriste.

- ▶ Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique ciblée et/ou un secteur d'activité particulier.
- ▶ Mesures permanentes de sécurité renforcée et activation de mesures plus contraignantes.
- ▶ Durée limitée.



VIGILANCE

- ▶ Protection quotidienne contre une menace terroriste constante.
- ▶ Mesures permanentes de sécurité.
- ▶ Concerne l'ensemble du territoire et des secteurs d'activité.
- ▶ Durée limitée.

LES CONSIGNES

AU QUOTIDIEN

- ▶ Surveillez vos effets personnels dans les lieux publics et signalez tout comportement ou objet suspect en appelant le 17.
- ▶ Repérez les issues de secours lorsque vous entrez dans un lieu public.
- ▶ Avant d'assister à une manifestation, renseignez-vous sur les modalités d'accès (fouille des sacs...) et présentez-vous suffisamment en avance pour permettre ces contrôles.

AVANT

- ▶ Formez-vous aux gestes qui sauvent. Votre intervention peut sauver des vies.
- ▶ Prenez connaissance des moyens d'alerte et téléchargez l'application mobile SAIP (Système d'Alerte et d'Information des populations).
- ▶ Apprenez les bons réflexes à adopter en cas d'alerte et les numéros d'urgence.
- ▶ Informez-vous sur le site

www.stop-djihadisme.gouv.fr

ou le numéro vert 0 800 005 696.
Signalez une situation inquiétante de radicalisation.

PENDANT

S'échapper

- ▶ Localisez le danger pour vous éloigner.
- ▶ Prenez la sortie la moins exposée et la plus proche en favorisant un itinéraire connu.
- ▶ Ne vous exposez pas, laissez vos affaires sur place.
- ▶ Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper.
- ▶ Alerte les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger.

Se cacher

Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper :

- ▶ Enfermez-vous et barricadez-vous.
- ▶ Éteignez la lumière, coupez la sonnerie et le vibreur de vos appareils.
- ▶ Respectez un silence absolu.

- ▶ Éloignez-vous des murs, portes, fenêtres et allongez-vous sur le sol derrière des obstacles solides (mur, pilier...). Attendez l'intervention des forces de l'ordre.

Alerter

- ▶ Une fois en sécurité, alertez les services de police. Si vous êtes dans l'impossibilité de parler ou d'entendre, laissez la ligne en suspens ou envoyez un sms au 114.
- ▶ Évacuez calmement (ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque, avec les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme suspect.
- ▶ Signalez les blessés et leur position.

TÉMOIN D'UNE ATTAQUE TERRORISTE

- ▶ Contactez les services de police pour signaler ce que vous avez vu sur les lieux de l'attentat et donnez tous les détails qui pourraient faire avancer l'enquête.
- ▶ Réservez aux seules autorités les photos ou les vidéos que vous auriez pu prendre lors de l'attaque.

APRÈS

Victime d'une attaque terroriste :

- ▶ La cellule interministérielle d'aide aux victimes (CIAV) est chargée d'informer les victimes et leurs familles sur le dispositif mis en place et sur leurs droits. Un centre d'accueil des familles et différents lieux de prise en charge médicopsychologique pourront être mis en place.
- ▶ Vous pouvez accéder au site www.gouvernement.fr/guide-victimes pour obtenir des renseignements, vous faire expliquer les démarches à entreprendre en fonction de la situation, être orienté, constituer un dossier...
- ▶ Vous pouvez appeler le 08 842 846 37 (7jours/7), point d'entrée unique pour les victimes.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale.	17 POLICE SECOURS Pour signaler une infraction nécessitant l'intervention immédiate de la Police.	18 SAPEURS POMPIERS Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes.	112 URGENCE EUROPE Si vous êtes victime d'un accident dans un pays de l'union européenne.	114 URGENCE SMS Pour les personnes sourdes et malentendantes ou dans l'impossibilité de parler ou d'entendre.	196 SECOURS EN MER Depuis le littoral.
--	---	--	---	---	--

NUMÉROS UTILES

► Mairie: **02 51 75 75 75**

► Police municipale: **02 51 75 75 80**

► Préfecture: **02 40 41 20 20**

► Météo France: **02 40 05 29 30**

LES BONS RÉFLEXES AU TÉLÉPHONE

En situation de danger ou témoin d'un accident, il est fondamental de donner l'alerte. Elle permet l'envoi rapide des moyens de secours et d'assistance adaptée sur les lieux.

L'efficacité des secours dépend des informations données:

- L'adresse précise du lieu;
- la description rapide de la situation et la nature;
- le nombre et l'état des victimes;
- le danger supplémentaire éventuel;
- Ne raccrochez jamais en premier.

SOYEZ ALERTÉ en cas de risque



Tempête



Feux de forêt



Submersion



Séisme



Inondation



Canicule...



Un service mis en œuvre par

CEDRALIS

Rubrique
Sécurité

Inscrivez-vous gratuitement sur mesdemarches.labaule.fr



VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

labaule.fr